



VALMOREL

PASS AVENTURE

Conditions générales de vente et d'utilisation + d'infos sur valmorel.com

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont opposables à chaque acheteur du Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus.

Dans le but d'offrir aux vacanciers de Valmorel une offre d'activités regroupées, les Pass'Aventure et Aventures Plus ont été créés avec des acteurs touristiques de Valmorel.

L'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche ci-après dénommé OTVVA ayant domiciliation 25 Bourg Morel - 73260 Les Avanchers Valmorel - France - Email : info@valmorel.com SIRET n°311 678 809 00030, dans son rôle de fédérateur organise la coordination et la distribution des pass' proposés.

L'OTVVA a ainsi, en qualité de porteur de nouveaux supports destinés à valoriser l'offre touristique, développé le Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus.

L'engagement de l'OTVVA se double d'une volonté de qualité de service et d'accueil en assurant au client une information la plus complète possible avant, pendant et une évaluation de sa satisfaction après son séjour.

Les conditions générales de vente et d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet www.valmorel.com via un lien dénommé « CGV ».

ARTICLE 1 - DESCRIPTIF

Les Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus visent à faciliter l'accès aux activités à Valmorel.

Ils se présentent sous forme de cartes prépayées et numérotées. Ils offrent un droit d'accès unique, valable pour un adulte ou un enfant, à un ensemble d'activités dont la liste figure sur l'e-brochure ou est consultable sur le site internet www.valmorel.com et dans la limite des conditions définies dans les présentes.

Les Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus sont strictement personnels et nominatifs. En conséquence, ils ne peuvent être cédés ou remis à un tiers.

Les Pass'Aventure et Pass'Aventures Plus sont réservés à une clientèle individuelle.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation des Pass'Aventure et Aventure Plus.

Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation et à les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales d'utilisation viennent compléter les conditions générales de vente du partenaire vendeur. La commande du client est régie par les conditions générales de vente du partenaire vendeur en vigueur au jour de la passation de la commande. En conséquence, le fait de passer commande, implique l'adhésion entière et

sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire vendeur et aux conditions générales d'utilisation des Pass'Aventure et Pass'Aventures Plus.

ARTICLE 3 - CHAMP ET DUREE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration des Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus comme définies dans les présentes.

ARTICLE 4 - OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

La version des conditions générales d'utilisation opposable au client est celle acceptée par le client au moment de la commande.

La version des conditions générales d'utilisation en ligne sur www.valmorel.com prévalent sur toute version imprimée de date antérieure. Les conditions générales d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées à tout moment.

Toute mise à jour suite à modification des conditions générales d'utilisation sera portée à la connaissance du partenaire vendeur dans les meilleurs délais par l'OTVVA.

La diffusion par l'OTVVA de toute nouvelle version des conditions générales de vente annule et remplace les précédentes. Les présentes conditions de vente sont proposées en langue française et sont datées.

ARTICLE 5 – PRIX

Les prix indiqués des Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Le Pass'Aventure est proposé à un prix forfaitaire, unique et définitif en Euros, TVA incluses de :

- Adulte : 40 Euros TTC
- Enfant : 39 Euros TTC

pour 7 jours consécutifs sur la période du 30 juin jusqu'au 30 août 2019.

Les tarifs incluent :

Adulte (A partir de 13 ans)

- Accès illimité aux remontées mécaniques en piéton – Télébourg inclus
- ½ journée d'accès aux remontées mécaniques en VTT
- Accès illimité à la piscine de Valmorel
- 1 entrée au cinéma (séance au choix)
- 1 séance d'1h de tir à l'arc avec un moniteur diplômé
- 1 entrée à la mini-ferme Valmo'Bourricot
- 1h de coaching VTT avec un moniteur diplômé (Présentation domaine VTT, quel niveau pour quelle piste, conseil descente...)

Enfant (De 5 à 12 ans inclus)

- Accès illimité aux remontées mécaniques en piéton – Télébourg inclus
- ½ journée d'accès aux remontées mécaniques en VTT
- Accès illimité à la piscine de Valmorel
- 1 entrée au cinéma (séance au choix)
- 1 séance d'1h de tir à l'arc avec un moniteur diplômé
- 1 entrée à la mini-ferme Valmo'Bourricot
- ½ d'heure d'accès aux jeux gonflables du parc OKAPI
- ½ journée au Club enfants (sur réservation)

Le Pass'Aventure Plus est proposé à un prix forfaitaire, unique et définitif en Euros, TVA incluses de :

- Adulte : 88 Euros TTC
- Enfant : 87 Euros TTC

pour 7 jours consécutifs sur la période du 30 juin au 30 août 2019.

Les tarifs incluent :

Adulte (A partir de 13 ans)

- Accès illimité aux remontées mécaniques en piéton et en VTT – Télébourg inclus
- Accès illimité à la piscine de Valmorel
- 1 entrée au cinéma (séance au choix)
- 1 séance d'1h de tir à l'arc avec un moniteur diplômé
- 1 entrée à la mini-ferme Valmo'Bourricot
- 1h de coaching VTT (Présentation domaine VTT, quel niveau pour quelle piste, conseil descente...)
- 1 encadrement d' ½ journée de VTT avec un moniteur diplômé
- 1 entrée au parc aventure Valmo'Branch

Enfant (De 5 à 12 ans inclus)

- Accès illimité en piéton et VTT aux remontées mécaniques - Télébourg inclus
- Accès illimité à la piscine de Valmorel
- 1 entrée au cinéma (séance au choix)
- 1 séance de tir à l'arc avec un moniteur diplômé
- 1 entrée à la mini-ferme Valmo'Bourricot
- ½ d'heure d'accès aux jeux gonflable du parc OKAPI
- ½ journée au Club enfants (sur réservation)
- 1 entrée au parc aventure Valmo'Branch
- 1 accès à l'activité «Les p'tits fermiers»
- 1 balade «Les p'tits âniers»

ARTICLE 6 – ACHAT

L'achat des Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus ne peut s'effectuer qu'auprès d'un point de vente identifié comme partenaire et autorisé contractuellement par l'OTVVA à les commercialiser. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. A défaut, la commande ne pourra aboutir.

Le fait d'acquiescer les Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus impliquent l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire vendeur et aux conditions générales d'utilisation des Pass'Aventure et Aventure Plus.

Le règlement de l'achat vaut acceptation des conditions générales d'utilisation et validation de la commande. Si le client ne s'estime pas suffisamment informé sur les caractéristiques des prestations qu'il souhaite commander, il peut préalablement à toute passation de com-

mande, solliciter des informations complémentaires sur ces prestations auprès de chaque prestataire.

En passant commande, le client reconnaît implicitement avoir obtenu toutes les informations souhaitées sur la nature et les caractéristiques des prestations achetées.

ARTICLE 7 - ANNULATION / MODIFICATION

Pour les achats de tout type des Pass'Aventure et Aventure Plus, et en cas d'annulation par le client, l'OTVVA appliquera de plein droit au client des pénalités, dans les conditions ci-après fixées : les Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus sont non annulables, non remboursables et non échangeables.

Des activités peuvent avoir un âge minimum ou maximum d'accès différent de celui déterminé par le Pass'Aventure et Aventure Plus Enfant pour des raisons incontournables d'assurance. C'est le cas de l'activité Tir à l'arc accessible à partir de 6 ans.

En fonction des conditions d'accès aux activités, le prestataire est en droit d'annuler une activité sous réserve que les conditions minimum de remplissage ne soient pas remplies. Dans ce cas, la conseillère en séjour ou le prestataire contacte le client pour lui faire part de l'annulation de l'activité.

En cas d'obligation par les prestataires d'annuler les activités et ce, avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité pourra être proposé au client.

ARTICLE 8 - LITIGES / RECLAMATIONS

Toute réclamation relative au Pass'Aventure et Aventure Plus doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'OTVVA dans les 10 jours suivant la date de réalisation de la prestation, à l'adresse suivante : Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche - 25 Bourg Morel - 73260 Les Avanchers Valmorel - France - Email : info@valmorel.com. A défaut, aucune réclamation ne sera admise par l'OTVVA.

En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable. En cas de litiges, les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français.

ARTICLE 9 - DONNEES PERSONNELLES

Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, les informations indispensables pour traiter et exécuter les commandes, sont demandées au moment de l'inscription.

Les autres demandes d'informations appelant une réponse facultative, ou les informations relatives à l'intérêt de l'Utilisateur pour les offres susceptibles de lui être adressées sont destinées à mieux le connaître ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés.

Tous nos salariés, sous-traitants et tiers autorisés qui ont accès aux données ou associés à leur traitement sont tenus de respecter la confidentialité des données personnelles des visiteurs, clients ou prospects. Sauf stipulation contraire directement mentionnée sur le formulaire de saisie des données, les informations nominatives sont exclusivement collectées pour un usage interne à l'OTVVA, non commercial, et elles ne pourront faire l'objet d'aucune transmission à des tiers.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande de l'Utilisateur qui est à l'origine de cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par l'assureur et placé sous sa responsabilité.

ARTICLE 10 - CONDITIONS D'ACCES AUX SITES PARTENAIRES

Les Pass'aventure et Pass'aventure Plus comprennent un nombre défini de prestations donnant chacun accès à un nombre limité ou non limité d'activités, dans la limite des conditions décrites dans les supports d'information. Chaque prestation inclut l'entrée pour 1 adulte ou 1 enfant.

Préalablement à chaque visite, le détenteur présente obligatoirement le Pass'Aventure ou le Pass'Aventure Plus afin de valider son accès auprès du prestataire partenaire concerné.

Les Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus sont strictement personnels et nominatifs. En conséquence, ils ne peuvent être cédés ou remis à un tiers.

Le prestataire partenaire est en droit de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo au détenteur du Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus. Le porteur de la pièce d'identité devra correspondre au nom attribué par le vendeur au moment de la commande et associé au numéro du Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus.

La liste exhaustive des activités est consultable sur les supports d'information mis à la disposition du client.

Les Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus n'incluent pas la disponibilité des activités (réservation) et l'accès aux activités peut être conditionné par des dates d'ouverture des activités, des créneaux horaires, un critère d'âge, et un nombre de participants minimums aux activités.

Le détenteur du Pass' doit s'assurer auprès des prestataires de la disponibilité des activités et effectuer ses réservations en direct avec ceux-ci.

L'OTVVA ne procède pas aux inscriptions pour le détenteur des Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus aux différentes activités.

ARTICLE 11 - MODALITES D'UTILISATION

Lors de l'achat, le partenaire vendeur recueille les données nécessaires pour attribuer le Pass' à un détenteur et valider le Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus. En cas de non consommation de tout ou partie des prestations inclus dans le Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus selon les échéances décrites ci-dessus, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamé à titre de remboursement ou de dédommagement.

Les horaires d'ouverture de chaque prestataire sont sous la responsabilité du prestataire lui-même et sont indiqués sur les sites internet des prestataires ainsi que sur les documents individuels.

Les horaires étant sujets à modification, il est conseillé de vérifier auprès de chaque prestataire des Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus les ouvertures et fermetures de leur activité.

En cas de vol ou de perte, le Pass'Aventure et Pass'Aventure Plus ne seront ni remboursés et ni remplacés.

ARTICLE 12 - POINTS DE VENTE OFFICIELS DU PASS'AVEVENTURE

- Bureau d'Information Touristique de Valmorel
- Piscine de Valmorel
- Départs des remontées mécaniques : Altispace, Pierrafort et Lanchettes (selon jours d'ouvertures des remontées concernées).

